

PM40 000384

\* OBJET :  
Cloche de 1726

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Landes, M. le Conservateur des Antiquités et Objets d'Art, M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Landes, M. le Maire d'ARGELOUSE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Landes.

MONT-de-MARSAN, le **11 JUIN 2003**

Le Préfet,

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général.

Jean-Paul CELET